



Lettre ouverte 3 septembre 2021

Il est urgent de renforcer le Ministère en charge de l'Écologie et ses établissements publics

Il est urgent de renforcer le Ministère en charge de l'Écologie et ses établissements.

La dégradation de notre patrimoine naturel dans toutes ses composantes est de plus en plus perceptible par tous au niveau planétaire, mais aussi en France.

Le 8 janvier 2020, le Commissariat général au développement durable dressait un bilan très inquiétant de l'état de la biodiversité sur notre territoire. Il exposait dans son rapport que : « 18% des espèces évaluées sont éteintes ou menacées en France au 1er février 2019. Le risque de disparition des espèces est nettement plus élevé dans les outre-mer insulaires (39%) qu'en métropole (12%). »

Depuis, le bilan continue de se dégrader comme le dernier rapport du GIEC a pu en faire état.

Cette situation oblige notre société et ses responsables politiques à redéfinir les priorités pour assurer l'habitabilité de notre territoire, la durabilité de nos ressources alimentaires et la santé de la population. **La lutte contre le réchauffement climatique et la préservation des équilibres biologiques ne sont plus des options.** Elles doivent être au cœur de toute l'action publique pour préserver les fragiles équilibres entre la nature et nos activités humaines.

L'impératif d'exemplarité en matière d'action et de respect des engagements environnementaux de la France s'impose au Ministère de la Transition Écologique et aux établissements publics sous sa tutelle. Les lois et les textes réglementaires sont des outils indispensables à la définition de la politique publique environnementale. Ils doivent être ambitieux dans leurs intentions et assortis des moyens adéquats pour les mettre en œuvre. Faute de cela, les décisions ne sont qu'incantations, comme le souligne l'échec reconnu de la Stratégie Nationale de la Biodiversité menée de 2011 à 2021. (avis du 8 avril 2021, le Comité National de la Biodiversité)

Or les moyens, ce sont avant tout des personnes pour déployer la politique sur le terrain. **Les femmes et les hommes, agents des ministères, de ses services centraux et déconcentrés et de ses établissements publics, dédiés à son action en sont les intervenants primordiaux.**

Or plusieurs directions politiques actuellement suivies sont en complète contradiction avec ces nécessités. Le projet de loi « 3DS » pour « décentralisation, différenciation, déconcentration et simplification » vient resserrer les moyens de l'État et délaisse aux préfets la responsabilité de leur mise en œuvre. Les écueils sont connus :

- **réduction du socle des ambitions nationales** pour les renvoyer aux régions, lesquelles placeront la barre où elles le souhaiteront ;
- **au sein de l'État, les préfets auront davantage de latitude** pour faire les arbitrages entre la protection des milieux et les projets de développement économique à court terme, lesquels se font le plus souvent aux dépens de la biodiversité.

Le nombre d'agents publics sur les postes dédiés aux politiques de l'eau et de la biodiversité du Ministère de l'Écologie est en diminution depuis une dizaine d'années. Les diverses restructurations et fusions d'établissements ont eu pour principale motivation de dissimuler les coupes d'effectifs, immédiates ou discrètement planifiées. Le gouvernement prévoit de poursuivre les suppressions de postes dans le cadre de programme de « revue des missions » et dans le projet de loi de finances 2022.

Les réductions d'effectifs, que ce soit dans les services du Ministère de l'Écologie (Administration centrale, DREAL, DDT), à l'Office Français de la Biodiversité, dans les Parcs nationaux, dans les agences de l'eau, à Voies Navigables de France, à l'Office National des Forêts entre autres sont incohérentes avec la responsabilité de la France au niveau mondial et les belles ambitions déclamées par le chef du gouvernement pour la sauvegarde des écosystèmes. C'est particulièrement évident pour les forêts, qui apportent de nombreux services écosystémiques (fixation du CO₂, réserves de biodiversité, réduction des risques naturels, qualité des eaux, matériau bois...), mais doivent s'adapter aux évolutions sans précédent de notre climat ! Pourtant, le gouvernement est en train d'élaguer à la hache l'ONF, sur lequel repose la gestion durable des forêts publiques françaises !

Nous tirons le signal d'alarme :

La poursuite de la réduction des moyens humains et financiers consacrés par l'État aux politiques de la nature et de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique, trahirait la priorité de la politique publique environnementale, avec **des conséquences sans précédent** en termes de :

- **accroissement des risques naturels à l'encontre des personnes et des biens.**
- **altération de la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité,**
- **conditions et cadre de vie pour nos concitoyens,**
- **perte de biodiversité notamment la raréfaction de la faune sauvage et de ses habitats, avec des conséquences sur la santé humaine (multiplication des zoonoses, notamment),**
- **dégradation, voire disparition, d'espaces naturels, parmi lesquels les espaces forestiers, pourtant essentiels à la lutte contre le changement climatique,**
- **disparition d'activités économiques reposant sur la qualité des milieux naturels, pourtant génératrices d'emplois pérennes, non délocalisables et facteurs de cohésion sociale et de développement des territoires notamment ruraux,**

C'est pourquoi les signataires de la présente lettre ouverte exigent que le Ministère de la Transition Écologique soit enfin doté des moyens humains et financiers à la hauteur des responsabilités de la France face aux défis du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

Nous réclamons dès cette année, le rattrapage des suppressions de postes subies pendant le présent quinquennat. Pour l'année prochaine, nous exigeons que le gouvernement s'engage fermement à des augmentations significatives des effectifs alloués aux services centraux et déconcentrés du Ministère et de ses établissements publics. Cet investissement dans un personnel sous statut de la Fonction Publique garantissant indépendance, responsabilité et neutralité, est le seul moyen de relancer de façon efficace les politiques publiques :

- d'éducation et sensibilisation à la biodiversité,**
- de recensement et de connaissance de l'état des milieux naturels et des espèces vivantes,**
- de préservation : police de l'environnement, gestion d'aires protégées terrestres et marines, protection des milieux humides, continuité écologique des cours d'eau et des biotopes terrestres...**
- de restauration de la biodiversité : relance de la « trame verte et bleue » dans toutes les régions par le Ministère de l'Ecologie, politique forestière de long terme, favorable au climat comme à la biodiversité.**